

Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme

Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale				
Date de réception : Date de demande de pièces complémentaires : N° d'enregistrement				
22-01-2025		000926/KK AC PLU		

1. Identification de la personne publique responsable
Dénomination
COMMUNE DE TIL CHATEL
SIRET/SIREN
21210638900019
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
212106389, 21638, RUE D'AVAL, 21120, TIL-CHATEL, France, tilchatelmairie@wanadoo.fr
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable

GRADELET		ALAIN
MAIRE		
Nom, prénom e d'étude, etc.)	t qualité de la personne physic	que ressource (service technique, bureau
KELLER		ERIC
urbaniste		
Coordonnées d	e la nersonne physique ressou	urce (adresse, téléphone, courriel)
_		
4 P	assage Jules Didier	70000 Haute-Saone
03 84 75 46 47	Vesoul	4 Passage Jules Didie
initiativead@ora	ange.fr	
	2. Identificat	ion du PLU
2.1 Type de doo	cument concerné (PLU, PLU(i)	
PLU		
2.2 Intitulé du d	ocument	
PLU de Til-Cha	tel	
	eant, la date d'approbation et l' ssance du document	adresse du site Internet qui permet de
03/09/2023		
https://www.ged	pportail-urbanisme.gouv.fr/	
2.4 Territoire (c	ommune(s) ou EPCI) couvert	par le PLU

2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)
Zone 1AUC et zone UR (Cf. note jointe)
2 Contoxto do la planification
3. Contexte de la planification
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
✓ Oui
Non
Si oui, nom du document et date d'approbation :
SRADDET Bourgogne Franche Comte
NaN/NaN/NaN
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
V Oui
□Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
04/09/2019
SCOT du Pays Seine et Tilles
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique
sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
SDAGE Rhone Mediterranee Corse

3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration Oui Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
09-04-2018
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? Oui Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle

Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale Oui Non
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet
of our, preciser sa date d'approbation et son objet
4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine
4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique
Modification
D'une modification simplifiee (articles L. 153-45 et L. 153-46 du code de l'urbanisme)
4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU
4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)
1158

4.2.2 Caractéristiques spatiales					
Superficie totale (en hectares)					
	Actuell	lement	Après é	volution	
Superficie par zones	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire	
zones U	148	5.6	148	5.6	
zones 1 AU	33	1.3	33	1.3	
zones 2 AU	0	0	0	0	
zones A	1919	72.8	1919	72.8	
zones N	535	20.3	535	20.3	
Total	2635	100	2635	100	
				de l'espace et de e développement	
4.3 Caractéristiq	ues de la procédi	ure			
4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure					
Modification d'une OAP et reclassement d'un secteur deja construit de UR en U					
4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions Oui Non					
Si oui, préciser la localisation et la superficie					

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ulra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ? Oui Non
Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
CF note jointe page 30
https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/
4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs Oui Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
4.3.4 La procédure a pour objet :
- de créer un espace boisé classé Oui Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
- de déclasser un espace boisé classé ☐Oui ☑Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers Oui Non

Si oui, préciser la localisation et les superficies
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier ☐Oui ☑Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
- de créer de nouvelles protections environnementales Oui
Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels Oui
Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies

4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : Oui
Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : OuiNon
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité

4.6 Mise en compatibilité du PLU av	ec un	docum	ent supérieur	
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PL listés à la rubrique 3.1, intitulé du doc internet qui permet de prendre connai	cument	, date d	'approbation et l'adresse du site	
- Motif pour lequel le PLU est mis en o	compat	ibilité		
4.7 La procédure a des effets au-de	la des	frontie	res nationales	
✓ Non				
Si oui, préciser les effets				
5. Sensibilité environnement	ale du	territoiı	re concerné par la procédure	
5.1 Le plan local d'urbanisme est c	oncern	é par :		
	Oui	Non	Si oui, précisez	
Les dispositions de la loi montagne				
		~		
Les dispositions de la loi littoral				

Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	V	
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	V	
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	V	
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	V	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	V	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	V	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	V	

Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement		V	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		V	
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		V	
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	V		Eglise du village classee MH
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement		V	
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)		V	

Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	V		ZNIEFF de type I « Confluence Tille-Ignon » Identifiant national : 260030291, Identifiant regional : 44000090
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme		V	
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code		V	
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier		V	
Autre protection		~	
5.2 Le ou les secteurs qui font l'obj concernés par :	et de la	a procé	dure donnant lieu à la saisine sont
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne		~	
Les dispositions de la loi littoral		V	

Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement		V	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement		V	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement		V	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement		V	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		V	
Autre protection		V	
5.3 Le ou les secteurs qui font l'ob situent dans ou à proximité :	jet de	la prod	cédure donnant lieu à la saisine se
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)		V	Les sites les plus proches sont a 15 km (Cf rapport page 33)

D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement		V	
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement		V	
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement		V	
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		V	
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine		V	
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement		V	
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)		~	
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	~		Cf. page 23 du rapport

D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	~	
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	V	
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	~	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	V	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	V	
Autre protection	V	
5.4 Des constructions à usage d'hab sont-ils prévus dans des zones de pollution des sols, etc.) ?		
Oui Non		
Si oui, précisez :		

6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

7. Autres procédures consultatives
7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées
31-01-2025
7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)
7.3 Procédure de participation du public envisagée
- enquête publique Oui Non
- participation du public par voie électronique Oui Non
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures Oui Non
Si oui, préciser lesquelles
- autre, préciser les modalités

			8. Annexes		
8.1	Anne	exes obligatoires			
1		sier de révision, modification nmment, le cas échéant, l'exp		patibilité du PLU (comprenant des changements apportés)	
2	con	·	nise à l'avis de l' ettent de localise	autorité environnementale et er et identifier les secteurs avant	
3	L'au	to-évaluation (<i>rubrique 6</i>)			
4	1	sion dématérialisée du docum et 4.6 lorsqu'il n'est pas cons		lans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, te <i>Internet</i>	
8.2	Autro	es annexes volontairement	transmises pai	r le déposant	
1		préciser les annexes jointe es elles se rattachent	s au présent f	ormulaire, ainsi que les rubriq	ues
		0 Enga			
			gement et sign		
	Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus				
Fait	à	Til-Chatel	le,	22-01-2025	
Non		GRADELET	Prénom	ALAIN	
Qua	lité	MAIRE			
Sign	Signature				